

DEL-2025-29

**Extrait du registre
des délibérations du
Conseil d'administration**

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04 DECEMBRE 2025

Nombre de membres du
Conseil d'administration :
17

Présents : 8
Pouvoirs : 42
Votants :
Ne prend pas part : 0

Les administrateurs

AKKARI Maya
BEYAERT Solène
BIRABEN Anne
BONNEAU Stéphanie
BROSSEL Colombe
COBLENTZ Emmanuel
CONNAULT François
GILAT Sylvain
GOUILLART Emmanuelle
KOMITES Pénélope
LECOQ Jean-Pierre
LEMARDELEY Marie-Christine
MARINETTI Angela
MESSAS Emmanuel
RENNER Marc
RIBON Pascale
SIMONDON Paul

La Présidente

LEMARDELEY Marie-Christine

Le Secrétaire de séance

BEYAERT Solène

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 décembre à 14h30, les membres du Conseil d'administration, dûment convoqués le 24 novembre 2025 se sont réunis, à l'amphithéâtre de l'Institut Pierre-Gilles de Gennes, sous la Présidence de Madame Marie-Christine LEMARDELEY.

Objet : ADHESION A L'ASSOCIATION France DEEPTECH

Le Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 11 et 12 juillet 2005 instituant une Régie disposant de l'autonomie financière et de la personnalité morale et lui transférant la gestion de l'École Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles (ESPCI), jusqu'alors administrée en régie directe ;

Vu les statuts de l'association France Deeptech, association à but non lucratif dont l'objet est d'unir les entrepreneurs, les investisseurs, les acteurs académiques, les organismes de recherche et universités, les industriels et les fournisseurs de services pour développer un écosystème deeptech en France et le promouvoir à l'international,

Considérant que l'association France Deeptech est un réseau de 270 adhérents répartis sur toute la France, repartis en 4 collèges : Fonds, recherche, corporates et membres partenaires ;

Considérant qu'à l'échelle de PC'UP, l'incubateur de l'ESPCI Paris, cette adhésion permettra :

- de faire porter la voix des entreprises deeptech que PC'UP accompagne sur des sujets tels que le transfert de technologie, la commande publique, le scaling industriel, le financement de la croissance, la réglementation du vivant etc.
- de contribuer à la visibilité de PC'UP, auprès de fonds spécialisés et auprès des instances publiques

Considérant que l'ESPCI-PSL a vocation à devenir membre de l'association France Deeptech afin d'intégrer un réseau d'institutions telles que le CNRS, l'Inrae, Centrale, X, HEC, ou l'Essec, et apporter sa contribution notamment sur des sujets d'industrialisation des deeptech, de décarbonation de l'industrie, d'IA, de drug discovery,

Considérant que la cotisation annuelle d'adhésion s'élève à 2 500 euros ;

Oui le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : D'approuver l'adhésion à l'association France Deeptech, dont le siège est situé 37 rue du Rocher, à Paris (75008).

Article 2 : Autorise la Présidente ou son représentant à signer tout acte y afférent et à désigner le ou les représentant(s) de l'ESPCI auprès des instances de l'association France Deeptech.

Article 3 : De prendre en charge la cotisation annuelle d'un montant de 2 500 euros.

Article 4 : La présente délibération sera transmise à la Préfecture de Paris, publiée sur le site internet de l'école et mise à disposition du public sur un registre papier.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La Secrétaire de séance

Solène BEYAERT



La Présidente



Marie - Christine LEMARDELEY